

COTISATIONS	Part Ouvrière		Part Patronale	
	Travailleur occasionnel		Taux de droit commun	Exonérations saisonniers
	Salarié domicilié fiscalement en France	Salarié domicilié fiscalement Hors France		
ASA Maladie sur la totalité du salaire	0.0%	5.50 %	7%	Exonération
ASA Vieillesse dans la limite du plafond de Sécurité Sociale	6.90 %	6.90 %	8.55 %	Exonération
ASA Vieillesse sur la totalité du salaire	0.40 %	0.40 %	1.90 %	Exonération
Contribution Solidarité Autonomie			0.30 %	Exonération
Allocations Familiales (mesures d'allègement selon rémunération)			3.45 %	Exonération
Accident du travail			4.05 %	3.50 %
FNAL			0.10 %	0.10 %
Assurance chômage			4.05 %	Exonération
Assurance Garantie des Salaires AGS			0.15 %	0.15 %
Santé Sécurité au Travail			0.42 %	0.42 %
Retraite complémentaire AGRICA	3.93 %	3.93 %	3.94 %	Exonération
Contribution Equilibre Général	0.86 %	0.86 %	1.29 %	Exonération
Prévoyance CRIA Décès *	0.03 %	0.03 %	0.15 %	0.15 %
Prévoyance CRIA Mensualisation	0.00 %	0.00 %	0.36 %	0.36 %
Prévoyance CRIA relais Mensualisation	0.34 %	0.34 %	0 %	0 %
Prévoyance CRIA Assurances Charges Sociales	0 %	0 %	0.14 %	0.14 %
Prévoyance CRIA Incapacité Permanente *	0 %	0 %	0.22 %	0.22 %
CFP (entreprise – 11 salariés)			0.55 %	0.55 %
CFP (entreprise + 11 salariés)			1.00 %	1.00%
CPF-CDD			0	0
AFNCA ANEFA PROVEA	0.01 %	0.01 %	0.26 %	0.26 %
AREFA	0.10 %	0.10 %	0.10 %	0.10 %
Contribution Financement Paritarisme			0.016 %	0.16 %
CSG Déductible	6.706 %			
Taux de cotisations à reporter LIGNE E	19.276 %	17.67 %		
Taux de cotisations (CSG/RDS non déductible) (1) à reporter LIGNE F	2.860			
Total des cotisations	22.136 %			

*Cotisations part patronale à réintégrer dans l'assiette CSG/RDS.